

N° de l'invitation - Solicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES (DOC)

Offres à commandes pour les services d'interprétation simultanée
et de sous-titrage codé en direct

Pour l'Agence Spatiale Canadienne (ASC)

Date de clôture de la période de soumission :
Le 25 janvier 2024 à 2h00 (HNE)

**Transmettre les soumissions par Service Postel Uniquement électroniquement ou par télécopieur
(819-997-9776)**

Référence: Dossier ASC n°. **9F015-20210554**

Nota : Veuillez lire attentivement la présente demande pour plus de détails sur les exigences et les instructions relatives à la présentation des soumissions.



15 décembre 2023

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

File No. - N° du dossier

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

9F015-20210554

9F015-20210554

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 INTRODUCTION	4
1.2 SOMMAIRE	4
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	5
1.4 COMPTE RENDU	5
1.5 OFFER	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	6
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	6
2.4 LOIS APPLICABLES	7
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	7
2.6 DIFFICULTÉS TECHNIQUES DE LA TRANSMISSION DES SOUMISSIONSON	7
2.7 INTÉGRALITÉ DE LA SOUMISSION	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
ANNEXE 1 DE LA PARTIE 3 – PROPOSITION FINANCIÈRE	9
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	16
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	16
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	16
4.3 ATTRIBUTION DES OFFRES À COMMANDES	16
ANNEXE 1 DE LA PARTIE 4 – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	17
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	19
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	19
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	24
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	24
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	25
A. OFFRE À COMMANDES	25
7.1 OFFRE	25
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	25
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	25
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	25
7.5 RESPONSABLES	26
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	27
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	27
7.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	27
7.9 INSTRUMENT DE COMMANDE	28
7.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	28
7.11 LIMITATION FINANCIÈRE	28

N° de l'invitation - Sollicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

File No. - N° du dossier

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

9F015-20210554

9F015-20210554

7.12	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	29
7.13	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	29
7.14	LOIS APPLICABLES	29
7.15	REMPLACEMENT D'INDIVIDUS SPECIFIQUES	29
B.	CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	31
7.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	31
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	31
7.3	DURÉE DU CONTRAT.....	31
7.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	31
7.5	PAIEMENT	31
7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	32
7.7	ASSURANCES.....	33
7.8	REMPLACEMENT D'INDIVIDUS SPECIFIQUES.....	33
7.9	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	33
	ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX	35
	ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT	41
	ANNEXE « C » FORMULAIRE D'INTÉGRITÉ	45
	ANNEXE « D » INSTRUCTIONS SERVICE SONNEXION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES.....	456

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, le formulaire d'intégrité et les instruction service connexion de la société Canadienne des postes.

1.2 Sommaire

En vertu de la *Loi sur les langues officielles*, elle a la responsabilité de veiller à ce que les réunions et les événements soient disponibles dans la langue officielle choisie par les participants. Les services d'interprétation simultanée et de sous-titrage codé en direct permettent à l'ACS de répondre à ce besoin en veillant à ce que tous les participants puissent échanger et communiquer dans les deux langues officielles (français et anglais).

La demande d'offre à commandes (DOC) concerne l'interprétation simultanée, du français vers l'anglais et de l'anglais vers le français, et le sous-titrage codé en direct pour des événements à venir, en fonction des besoins

Il est prévu qu'il y ait jusqu'à trois (3) offres à commandes, par région, attribuées à la suite de cette demande d'offre à commandes du 1er mars 2024 au 28 février 2025, avec la possibilité de prolonger jusqu'à quatre (4) périodes supplémentaires d'un (1) an. Les travaux seront attribués selon la méthode du droit de premier refus.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Offer

En présentant une offre, l'offrant propose de fournir et de livrer les services décrits dans l'offre à commandes, selon les prix établis dans l'offre à commandes, lorsque l'utilisateur autorisé demande, le cas échéant, les biens, les services ou une combinaison de biens et de services, conformément aux modalités de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Solicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2023-06-08) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des offres

La présente demande de soumissions permet aux offrants d'utiliser le service Connexion de la Société canadienne des postes pour présenter leur offre par voie électronique. Les offrants doivent consulter la partie 2 intitulée « Instructions à l'intention des offrants » et la partie 3 intitulée « Instructions pour la préparation des offres » de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

Les soumissions doivent être présentées **UNIQUEMENT** :

- Par service Connexion de la Société canadienne des postes: [Partage de fichiers numériques | Entreprise | Postes Canada \(canadapost-postescanada.ca\)](#)

Information service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP): Section 08 (2023-06-08) – Transmission par le service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP)– **du document [2003](#) (2023-06-08)** Les Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels

[Section 1.2003 - Instructions uniformisées - biens ou services - Achatsetventes.gc.ca](#)

Ou

- Par fax 819-997-9776

au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page couverture de cette demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par **COURRIEL SEULEMENT** au responsable de l'offre à commandes **au moins sept (7) jours** civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

2.6 Difficultés techniques de la transmission des soumissions

Malgré toute disposition contraire aux sections (05), (06) ou (08) des Instructions uniformisées, lorsqu'un soumissionnaire a commencé à transmettre sa soumission au moyen d'une méthode de soumission par voie électronique (comme le télécopieur, le service Connexion de la SCP, ou un autre service en ligne) avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas été en mesure de recevoir ou de décoder la totalité de la soumission avant la date limite, le Canada peut néanmoins accepter la totalité de la soumission reçue après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, à condition que le soumissionnaire puisse démontrer ce qui suit :

- i) Le soumissionnaire a communiqué avec le Canada avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner pour tenter de résoudre ses difficultés techniques; OU

N° de l'invitation - Solicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ii) Les propriétés électroniques de la documentation de la soumission indiquent clairement que tous les éléments de la soumission ont été préparés avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner.

2.7 Intégralité de la soumission

Après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle est complète. L'examen de l'intégralité se limitera à déterminer si les renseignements soumis dans le cadre de la soumission peuvent être consultés, ouverts et/ou décodés. Cet examen ne constitue pas une évaluation du contenu, ne permet pas de déterminer si la soumission répond à une norme quelconque ou à toutes les exigences de l'invitation à soumissionner; il se limite uniquement à évaluer l'intégralité de la soumission. Le Canada donnera au soumissionnaire la possibilité de présenter les renseignements jugés manquants ou incomplets dans le cadre de cet examen dans un délai de deux jours ouvrables suivant l'avis.

Plus précisément, la soumission sera examinée et réputée être complète lorsque :

1. Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;
2. Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié;
3. Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;
4. Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir;
5. Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que l'offre soit présentée, conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2006, en sections distinctes comme suit :

- Section I : Offre technique
- Section II : Offre financière
- Section III : Attestations
- Section IV : Renseignements supplémentaires

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en version papier :

- a) 4 documents distincts;
- b) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- c) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

Afin d'aider le Canada à atteindre les objectifs de la [Politique d'achats écologiques](#), les offrants devraient, dans la mesure du possible, préparer et présenter leur offre comme suit :

1. Inclure toutes les certifications environnementales pertinentes pour votre organisation (p. ex., ISO 14001, Leadership in Energy and Environmental Design [LEED], Carbon Disclosure Project, etc.).
2. Inclure toutes les certifications environnementales ou déclarations environnementales de produit (DEP) propres à votre produit ou service (comme l'[Association canadienne de normalisation](#) [Groupe CSA], [Underwriters Laboratories](#) [lien en anglais seulement] [UL Solutions]; [Forest Stewardship Council](#) [lien en anglais et en espagnol seulement] [FSC], ENERGYSTAR, etc.).

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité au proposition financière dans annexe 1 de la Partie 3.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Dans la section IV de son offre, l'offrant devrait fournir :

- a. sa dénomination sociale;

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- b. son numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA);
 - c. le nom de la personne-ressource (fournir aussi son adresse postale, son numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel) autorisée par l'offrant à communiquer avec le Canada en ce qui concerne son offre et toute offre à commandes pouvant découler de son offre.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE 1 DE LA PARTIE 3 - PROPOSITION FINANCIÈRE

L'offrant doit remplir cette proposition financière et l'inclure dans sa soumission financière. Au minimum, il doit donner suite à cette proposition financière en indiquant dans sa soumission financière, pour chacune des périodes précisées ci-dessous, les taux horaires fermes « tout compris » qu'il offre (en dollars canadiens) pour chacune des catégories de services déterminées. L'offrant peut faire une soumission pour l'une ou l'ensemble des régions énumérées ci-dessous.

- L'offrant doit proposer un taux ferme tout compris pour chaque région pour laquelle il soumissionne, en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.
- L'offrant doit fournir les taux pour la durée initiale de l'offre à commandes, pour chaque région pour laquelle il soumissionne, ainsi que les taux pour les quatre (4) périodes de prolongation d'un (1) an. Si les taux pour les périodes de prolongation ne sont pas inclus, l'offre sera jugée non conforme.
- Les taux proposés dans les tableaux ci-dessous comprennent le coût total estimé des frais de déplacement et de subsistance qui peuvent être engagés pour satisfaire aux modalités de l'offre à commandes.
- Les taux proposés dans les tableaux ci-dessous seront utilisés pour l'évaluation financière. Les taux proposés pour chaque région seront évalués séparément.

Région 1 – Colombie-Britannique					
Taux horaire ferme tout compris	A Période initiale du contrat (du 1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	B Période de prolongation n° 1 (du 1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026)	C Période de prolongation n° 2 (du 1 ^{er} mars 2026 au 28 février 2027)	D Période de prolongation n° 3 (du 1 ^{er} mars 2027 au 29 février 2028)	E Période de prolongation n° 4 (du 1 ^{er} mars 2028 au 28 février 2029)
Interprétation simultanée en personne	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Interprétation simultanée virtuelle	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Sous-titrage codé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Technicien	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Prix total	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Région 1 – Total pour la période initiale et les périodes de prolongation (= A+B+C+D+E)					_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Région 2 – Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba)					
Taux horaire ferme tout compris	A Période initiale du contrat (du 1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	B Période de prolongation n° 1 (du 1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026)	C Période de prolongation n° 2 (du 1 ^{er} mars 2026 au 28 février 2027)	D Période de prolongation n° 3 (du 1 ^{er} mars 2027 au 29 février 2028)	E Période de prolongation n° 4 (du 1 ^{er} mars 2028 au 28 février 2029)
Interprétation simultanée en personne	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Interprétation simultanée virtuelle	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Sous-titrage codé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Technicien	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Prix total	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Région 1 – Total pour la période initiale et les périodes de prolongation (= A+B+C+D+E)					_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Région 3 – Ontario					
Taux horaire ferme tout compris	A Période initiale du contrat (du 1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	B Période de prolongation n° 1 (du 1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026)	C Période de prolongation n° 2 (du 1 ^{er} mars 2026 au 28 février 2027)	D Période de prolongation n° 3 (du 1 ^{er} mars 2027 au 29 février 2028)	E Période de prolongation n° 4 (du 1 ^{er} mars 2028 au 28 février 2029)
Interprétation simultanée en personne	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Interprétation simultanée virtuelle	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Sous-titrage codé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Technicien	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Prix total	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Région 1 – Total pour la période initiale et les périodes de prolongation (= A+B+C+D+E)					_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Région 4 – Québec					
Taux horaire ferme tout compris	A Période initiale du contrat (du 1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	B Période de prolongation n° 1 (du 1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026)	C Période de prolongation n° 2 (du 1 ^{er} mars 2026 au 28 février 2027)	D Période de prolongation n° 3 (du 1 ^{er} mars 2027 au 29 février 2028)	E Période de prolongation n° 4 (du 1 ^{er} mars 2028 au 28 février 2029)
Interprétation simultanée en personne	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Interprétation simultanée virtuelle	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Sous-titrage codé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Technicien	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Prix total	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Région 1 – Total pour la période initiale et les périodes de prolongation (= A+B+C+D+E)					_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Région 5 – Maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Edward et Terre-Neuve et Labrador)					
Taux horaire ferme tout compris	A Période initiale du contrat (du 1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	B Période de prolongation n° 1 (du 1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026)	C Période de prolongation n° 2 (du 1 ^{er} mars 2026 au 28 février 2027)	D Période de prolongation n° 3 (du 1 ^{er} mars 2027 au 29 février 2028)	E Période de prolongation n° 4 (du 1 ^{er} mars 2028 au 28 février 2029)
Interprétation simultanée en personne	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Interprétation simultanée virtuelle	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Sous-titrage codé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Technicien	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Prix total	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Région 1 – Total pour la période initiale et les périodes de prolongation (= A+B+C+D+E)					_____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'ANNEXE 1 de la Partie 4 - critères techniques obligatoires

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix - offre

Voir l'ANNEXE 1 de la Partie 3 – proposition financière

Seules les offres conformes répondant à toutes les exigences détaillées dans l'annexe 1 de la partie 4 – Critères techniques obligatoires seront évalués conformément à l'article 4.1.2 – Évaluation financière.

En cas d'erreur dans le prix calculé de la soumission de l'offrant, les taux seront retenus et le prix calculé sera corrigé au cours de l'évaluation. Toute erreur dans l'offre financière de l'offrant sera corrigée afin de refléter ce qui est énoncé dans la demande d'offre à commandes (DOC).

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la DOC et remplir tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. Jusqu'à trois (3) offres recevables, par région, présentant les prix évalués les plus bas seront recommandées pour l'émission d'une offre à commandes.

4.3 Attribution des offres à commandes

Suite à cette DOC, il est prévu que l'Agence spatiale canadienne (ASC) attribue trois (3) offres recevables, par région, sur la base d'un droit de premier refus.

1^{er} rang : offre recevable ayant le prix évalué le plus bas

2^e rang : offre recevable classée au deuxième rang pour le prix évalué le plus bas

3^e rang : offre recevable classée au troisième rang pour le prix évalué le plus bas

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE 1 DE LA PARTIE 4 – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**Critères techniques obligatoires (O)**

Pour être jugées recevables, les offres doivent répondre à tous les critères obligatoires spécifiés ci-dessous. Les offrants doivent fournir les documents nécessaires pour démontrer qu'ils respectent cette exigence. Les offres qui ne satisfont pas à tous les critères techniques obligatoires seront déclarées irrecevables.

Chaque critère technique obligatoire devrait être abordé séparément. Lorsque les critères techniques obligatoires sont abordés dans l'offre, ils devraient être désignés comme suit : O1, O2, etc.

Numéro	Exigence obligatoire	N° de page de la proposition	Note	
			Réussite	Échec
O1	<p>L'offrant doit démontrer qu'il possède, au minimum, quatre (4) années d'expérience au cours des cinq (5) dernières années, dans la prestation de services d'interprétation simultanée et de sous-titrage codé.</p> <p>Pour satisfaire à ce critère obligatoire, l'offrant devra fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une copie du profil de l'entreprise démontrant où cette expérience a été acquise. Le profil de l'entreprise doit comprendre au moins dix (10) événements, dont quatre (4) ont réuni plus de 50 participants et dont trois (3) se sont déroulés dans les secteurs des sciences, de la technologie ou de l'espace. • Chacun des événements énumérés dans le profil de l'entreprise doit comporter les renseignements suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nom de l'événement et du secteur; 3. mandat exécuté; 4. nombre de participants présents à l'événement; 5. emplacement; 6. dates auxquelles les services ont été fournis. 			
O2	<p>Expérience des outils modernes</p> <p>L'offrant doit démontrer son expérience en matière de prestation de services d'interprétation simultanée et de sous-titrage codé pour des projets utilisant MS Teams, Zoom, ou des technologies de vidéoconférence similaires en fournissant des résumés de cinq (5) projets antérieurs.</p>			

N° de l'invitation - Solicitation No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>Les résumés des projets doivent inclure en détail, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. nom du projet; 3. mandat exécuté; 4. technologie de vidéoconférence utilisée; 5. durée. 			
O3	<p>L'offrant doit démontrer que chaque interprète proposé a de l'expérience au cours des trois (3) dernières années à compter de la date de publication de la DOC, dans la prestation de services d'interprétation simultanée du français vers l'anglais ou de l'anglais vers le français, pour un minimum de cinq (5) clients différents.</p> <p>Pour répondre à ce critère obligatoire, l'offrant doit fournir le curriculum vitæ d'au moins quatre (4) interprètes et inclure un résumé écrit contenant des renseignements sur les cinq (5) clients, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) nom du client; 2) mandat exécuté; 3) fréquence des services fournis; 4) langues de prestation de services. 			
O4	<p>L'offrant doit démontrer que la ressource de sous-titrage codé proposée a de l'expérience au cours des trois (3) dernières années à compter de la date de publication de la DOC, dans la prestation de services d'interprétation simultanée du français vers l'anglais ou de l'anglais vers le français, pour un minimum de cinq (5) clients différents.</p> <p>Pour répondre à ce critère obligatoire, l'offrant doit fournir le curriculum vitæ d'au moins trois (3) ressources de sous-titrage codé pour chacun des sous-titres proposés et inclure un résumé écrit contenant des renseignements sur les cinq (5) clients :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) nom du client; 2) mandat exécuté; 3) fréquence des services fournis; 4) langues de prestation de services. 			

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.1.3 Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

5.1.3.1 Définition

Aux fins de cette clause,

N° de l'invitation - Solicitation No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

5.1.3.2 Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

5.1.3.3 Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

5.1.4 Politique d'inadmissibilité et de suspension

Lorsqu'ils présentent leur offre, les offrants attestent:

- qu'ils ont lu et qu'ils comprennent la **Politique d'inadmissibilité et de suspension**; <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>
- qu'ils comprennent que certaines accusations au criminel, déclarations de culpabilité et certaines autres circonstances entraîneront, ou peuvent entraîner une détermination d'inadmissibilité ou une suspension;
- qu'ils sont au courant que le Canada peut demander des renseignements, des attestations et des validations supplémentaires afin de prendre une décision à l'égard de leur inadmissibilité ou de leur suspension;
- qu'ils ont fourni une liste de toute accusation au criminel et déclaration de culpabilité à l'étranger les concernant;
- qu'aucune des infractions criminelles commises au Canada ni aucune autre circonstance décrite dans la Politique ne s'appliquent à eux, à leurs affiliés ou aux premiers sous-traitants qu'ils proposent;
- qu'ils ne sont au courant d'aucune détermination d'inadmissibilité ou suspension à leur sujet.

5.1.5 Statut et disponibilité du personnel

L'offrant atteste que, s'il obtient une offre à commandes découlant de la demande d'offres à commandes, chaque individu proposé dans son offre sera disponible pour exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes, tel qu'exigé par le représentant du Canada, au moment indiqué dans la commande ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle de l'offrant : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si l'offrant a proposé un individu qui n'est pas un employé de l'offrant, l'offrant atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. L'offrant doit, sur demande du responsable de l'offre à commandes, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée à l'offrant ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que l'offre soit déclarée non recevable.

5.1.6 Études et expérience

L'offrant atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec son offre, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre,

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

l'offrant garantit que chaque individu qu'il a offert est en mesure d'exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

5.1.7 Exigences Linguistiques

Le soumissionnaire atteste être en mesure de fournir des ressources capables de rendre les services dans les deux langues officielles.

• Connaissances approfondies des 2 langues officielles

GRILLE D'APTITUDES LINGUISTIQUES			
Legende	Communication verbale	Compréhension	Communication écrite
Connaissances de base	<p>La personne conversant à ce niveau peut:</p> <ul style="list-style-type: none"> poser des questions simples et y répondre; donner des directives de base; donner des directives simples à l'égard de situations courantes au travail. 	<p>La personne qui lit à ce niveau peut:</p> <ul style="list-style-type: none"> bien comprendre des textes très simples; saisir le sens général de textes traitant de sujets avec lesquels elle est familière; lire et comprendre des éléments d'information de base, comme des dates, des numéros ou des noms, à l'intérieur de textes relativement complexes afin d'accomplir des tâches courantes au travail. 	<p>La personne qui écrit à ce niveau peut:</p> <ul style="list-style-type: none"> Écrire des mots isolés, des expressions, de simples énoncés ou des questions sur des sujets très familiers en utilisant des termes qui indiquent le temps, le lieu ou la personne.
Connaissances intermédiaires	<p>La personne conversant à ce niveau peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> prendre part à une conversation sur des sujets concrets, rendre compte des mesures prises; donner des instructions précises aux employés; donner des descriptions et des explications factuelles. 	<p>La personne qui lit à ce niveau peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> saisir le sens général de la plupart des textes ayant trait à son travail; en dégager des éléments d'information précis; distinguer les idées principales et secondaires. 	<p>La personne qui écrit à ce niveau peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> traiter de l'information explicite sur des sujets touchant son travail avec une maîtrise suffisante de la grammaire et du vocabulaire.
Connaissances approfondies	<p>La personne conversant à ce niveau peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> expliquer son point de vue et discuter de questions hypothétiques et conditionnelles. 	<p>La personne qui lit à ce niveau peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> comprendre la plupart des détails complexes, les inférences et les nuances de sens; bien comprendre des documents spécialisés ou traitant de sujets qu'elle connaît peu 	<p>La personne qui écrit à ce niveau peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> Écrire des mots isolés, des expressions, de simples énoncés ou des questions sur des sujets très familiers en utilisant des termes qui indiquent le temps, le lieu ou la personne.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.1.8 Numéro d'entreprise - approvisionnement

Les offrants doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'un contrat. Les offrants peuvent demander un NEA en direct à Données d'inscription des fournisseurs <https://srisupplier.contractsCanada.gc.ca/>.

Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

Numéro d'entreprise – approvisionnement
(NEA) :

Nom légal (raison sociale) de l'entreprise :

Adresse de facturation de l'entreprise :

Contact financier :

Numéro de téléphone :

Courriel :

SIGNATURE D'ATTESTATION

Nous certifions par les présentes nous conformer aux exigences susmentionnées sur les points suivants :

- 1.1. Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction
- 1.2. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre
- 1.3. Attestation pour ancien fonctionnaire
- 1.4. Politique d'inadmissibilité et de suspension
- 1.5. Statut et disponibilité du personnel Études et expérience
- 1.6. Études et expérience
- 1.7. Exigences Linguistiques
- 1.8. Numéro d'entreprise - approvisionnement

Signature

Date

Nom et titre en lettres moulées de la personne autorisée à signer au nom de l'entreprise

Téléphone : _____

Courriel : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Il n'y a pas d'exigence de sécurité applicable à l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
9F015-20210554
N° de réf. du client - Client Réf. No.
9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID
XXXX
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe «A».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2022-12-01), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 28 février 2025.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire de **quatre (4) périodes d'une année chacune**, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

Le Canada peut exercer une ou toutes les années d'option à attribuer à tout moment pendant la durée de l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes **trente (30) jours** avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Emmanuelle Porter

Secteur : **Approvisionnement et administration des marchés**

Agence Spatiale Canadienne

6767, route de l'Aéroport

St-Hubert (Québec) J3Y 8Y9

Téléphone : (506)429-9547

Courriel : Emmanuelle.porter@asc-csa.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes, de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. Lors de l'établissement d'une commande subséquente, l'autorité contractante est responsable de toutes les questions contractuelles relatives aux commandes subséquentes individuelles passées dans le cadre de l'offre à commandes par tout utilisateur identifié.

7.5.2 Chargé de projet (À insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes)

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.5.3 Représentant de l'offrant (À insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes)

Coordonnées du représentant de l'offrant:

N° de l'invitation - Solicitation No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Renseignements généraux/Réception des commande subséquente :

Nom : _____

Entrepreneur : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

7.6 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Agence spatiale canadienne, Communications et affaires publiques (Relations avec les médias, Bureau des conférenciers, Communications internes).

7.8 Procédures pour les commandes

Les commandes subséquentes autorisées à cette offre à commandes doivent être passées au moyen des formulaires dûment remplis indiqués ou de leurs équivalents par des méthodes telles que le courrier électronique ou tout autre moyen jugé acceptable par l'utilisateur autorisé et l'offrant.

7.8.1 Principe de droit de premier refus :

Selon les procédures pour les commandes subséquentes, lorsqu'un bien est défini, le l'utilisateur désigné doit contacter l'offrant qui est classé au premier rang pour savoir s'il peut répondre au besoin. Si l'offrant qui est classé au premier rang peut répondre au besoin, une commande subséquente sera passée suite à son offre à commandes. S'il ne peut pas répondre au besoin, l'utilisateur désigné contactera l'offrant qui est classé au deuxième rang. L'utilisateur désigné reprendra ce processus jusqu'à ce qu'un offrant confirme qu'il peut répondre au besoin de la commande subséquente. Autrement dit, les commandes subséquentes sont passées en fonction du principe du « droit de premier refus ». Lorsque l'offrant qui est classé au premier rang ne peut répondre au besoin, l'utilisateur désigné doit bien documenter son dossier. On considère alors que les commandes subséquentes sont concurrentielles et on peut exercer les pouvoirs prévus pour la passation des commandes subséquentes

7.8.2 Ordre de classement (À insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes)

_____ (le numéro sera inséré lors de l'attribution de l'offre à commandes) offres à commande ont été attribuées à la suite de l'appel d'offres 9F015-20210554 de l'Agence spatiale canadienne. Le classement est le suivant :

Région 1 : Colombie-Britannique

a) Premier rang : _____

b) Deuxième rang : _____

c) Troisième rang : _____

Région 2 : Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba)

a) Premier rang : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

b) Deuxième rang : _____

c) Troisième rang : _____

Région 3 : Ontario

a) Premier rang : _____

b) Deuxième rang : _____

c) Troisième rang : _____

Région 4 : Québec

a) Premier rang : _____

b) Deuxième rang : _____

c) Troisième rang : _____

Région 5 : Maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Edward et Terre-Neuve-et-Labrador)

a) Premier rang : _____

b) Deuxième rang : _____

c) Troisième rang : _____

Le Chargé de projet (ou son représentant) remplira l'instrument de commande subséquente et l'enverra aux offrants en suivant la procédure décrite ci-dessus à la section 7.8.1 – Principe du droit de premier refus.

L'offrant doit répondre dans les délais indiqués à l'annexe A – Énoncé des travaux, par courriel :

- i. Si l'offrant est en mesure d'entreprendre les travaux, il renverra un instrument de commande subséquente signé, qui déterminera les ressources et le niveau estimé d'efforts requis pour mener à bien les travaux.
- ii. Si l'offrant n'est pas en mesure d'entreprendre les travaux, il renverra un instrument de commande subséquente signé, qui l'indique et informera par écrit l'ASC de la raison pour laquelle il n'est pas en mesure d'accepter les travaux. Si l'offrant n'est pas en mesure d'accepter les travaux et la commande subséquente en raison d'engagements antérieurs, aucun instrument de commande subséquente ne sera envoyé à l'offrant jusqu'à ce qu'il avise par écrit l'autorité contractante qu'il est disposé à accepter de nouveaux travaux.

7.9 Instrument de commande

Le travail sera autorisé ou confirmé par l'autorité contractante au moyen du formulaire 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

7.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 10 000 \$ (taxes applicables incluses).

7.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou deux (2) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2022.12.01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010B (2022.12.01), Conditions générales : services professionnels (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Formulaire de vérification du régime d'intégrité;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*)

7.13 Attestations et renseignements supplémentaires

7.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (*insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.15 Remplacement d'individus spécifiques

1. Si des individus spécifiques sont identifiés dans le contrat pour exécuter les travaux, l'entrepreneur doit fournir les services de ces individus, sauf s'il n'est pas en mesure de le faire pour des motifs indépendants de sa volonté.
2. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir les services de tout individu spécifique identifié dans le contrat, l'entrepreneur doit fournir les services d'un remplaçant qui possède les qualifications et l'expérience similaires. Le remplaçant doit satisfaire aux critères utilisés pour la sélection de l'entrepreneur et être acceptable pour le Canada. L'entrepreneur doit, le plus tôt possible, aviser l'autorité contractante du motif du remplacement de l'individu et fournir:
 - a. le nom du remplaçant proposé ainsi que ses qualifications et son expérience; et
 - b. la preuve que le remplaçant proposé possède la cote de sécurité exigée accordée par le Canada, s'il y a lieu.

N° de l'invitation - Solicitation No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° de réf. du client - Client Réf. No.
9F015-20210554

-
3. L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux. L'entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre et retenir les services d'un autre remplaçant conformément au paragraphe 2. Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux n'a pas pour effet de relever l'entrepreneur de son obligation de satisfaire aux exigences du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

[2010B](#) (2022-12-01), Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010B](#) (2022-12-01) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 28 février 2025 inclusivement

7.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes précisés dans l'annexe « B », Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.5.2 Limitation des dépenses

La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

- a. lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
 - b. quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,
- selon la première de ces conditions à se présenter.

Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

7.5.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

Le gouvernement du Canada prévoit remplacer progressivement l'émission de chèques par l'utilisation du dépôt direct pour tous les paiements émis par le receveur général. L'utilisation du dépôt direct pour les paiements est sécuritaire et fiable, car cette méthode élimine le risque de perte ou de vol associé aux chèques. Pour vous inscrire au dépôt direct avec l'Agence spatiale canadienne veuillez cliquer ici : <http://www.asc-csa.gc.ca/fra/formulaires/formulaire-depot-direct-fournisseur.asp>

7.5.4 Méthode de paiement (à choisir au moment de l'attribution de l'offre à commandes)

7.5.4.1 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

OR

7.5.4.2 Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

7.6 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
9F015-20210554
N° de réf. du client - Client Réf. No.
9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID
XXXX
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a) une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;

Les factures doivent être distribuées comme suit:

Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

AGENCE SPATIALE CANADIENNE
9F015 – SERVICES FINANCIERS
Utilisation Spatiale
facturation-invoicing@asc-csa.gc.ca

Un (1) exemplaire doit être envoyé au chargé de projet.

7.7 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

7.8 Remplacement d'individus spécifiques

1. Si des individus spécifiques sont identifiés dans le contrat pour exécuter les travaux, l'entrepreneur doit fournir les services de ces individus, sauf s'il n'est pas en mesure de le faire pour des motifs indépendants de sa volonté.
2. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir les services de tout individu spécifique identifié dans le contrat, l'entrepreneur doit fournir les services d'un remplaçant qui possède les qualifications et l'expérience similaires. Le remplaçant doit satisfaire aux critères utilisés pour la sélection de l'entrepreneur et être acceptable pour le Canada. L'entrepreneur doit, le plus tôt possible, aviser l'autorité contractante du motif du remplacement de l'individu et fournir:
 - a. le nom du remplaçant proposé ainsi que ses qualifications et son expérience; et
 - b. la preuve que le remplaçant proposé possède la cote de sécurité exigée accordée par le Canada, s'il y a lieu.
3. L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux. L'entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre et retenir les services d'un autre remplaçant conformément au paragraphe 2. Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux n'a pas pour effet de relever l'entrepreneur de son obligation de satisfaire aux exigences du contrat.

7.9 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

7.11 Considérations environnemental

Dans le cadre de la politique du Canada qui enjoint aux ministères et aux organismes fédéraux de prendre les mesures nécessaires pour acquérir des produits et des services qui ont un impact moindre sur l'environnement que ceux acquis traditionnellement, les entrepreneurs devraient :

a) Consommation de papier :

- Fournir et transmettre les factures, la correspondance, les projets de rapport et les rapports finaux sous forme électronique. Si des documents imprimés sont nécessaires, l'impression recto-verso en noir et blanc est l'option par défaut, sauf indication contraire du propriétaire fonctionnel;
- S'assurer que le papier d'impression contient au moins 30 % de matières recyclées et/ou est certifié comme provenant d'une forêt gérée de manière durable;
- Utiliser des signatures électroniques, lorsque les clients sont en mesure de les accepter, afin de réduire la consommation de papier;
- Recycler les documents imprimés inutiles (conformément aux exigences de sécurité).

b) Exigences en matière de déplacement :

- Utiliser autant que possible les transports en commun ou un autre mode de transport écologique.

c) Divers :

- Mettre en œuvre des processus qui permettent de réduire au minimum la consommation de produits chimiques et les déchets.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. TITRE

Services d'interprétation simultanée et de sous-titrage codé en direct en français et en anglais pour des événements en personne ou virtuels.

2. OBJECTIF

L'ASC a besoin des services d'un entrepreneur pour assurer l'interprétation simultanée, du français vers l'anglais et de l'anglais vers le français, et le sous-titrage codé en direct pour des événements à venir, en fonction des besoins, par le biais de l'établissement de commandes subséquentes. Les services sont requis pour des événements en personne et virtuels dans cinq (5) régions différentes partout au Canada.

3. CONTEXTE

L'ASC a été établie en 1989 par la *Loi sur l'Agence spatiale canadienne*. Pour répondre aux besoins en évolution constante des citoyens, elle travaille en partenariat avec des gouvernements, l'industrie, des universités et des organisations internationales.

En vertu de la *Loi sur les langues officielles*, elle a la responsabilité de veiller à ce que les réunions et les événements soient disponibles dans la langue officielle choisie par les participants. Les services d'interprétation simultanée et de sous-titrage codé en direct permettent à l'ACS de répondre à ce besoin en veillant à ce que tous les participants puissent échanger et communiquer dans les deux langues officielles (français et anglais).

4. PORTÉE

L'entrepreneur fournira des services d'interprétation simultanée et de sous-titrage codé en direct en français et en anglais au cours de conférences de presse, d'événements ou de tables rondes, virtuels ou en personne, et diffusés sur les médias sociaux et le site Web de l'ASC.

Chaque événement varie en longueur, et la langue utilisée n'est pas toujours la même. Des services différents seront donc requis en fonction du nombre de conférenciers et de participants, des langues utilisées dans le cadre de l'événement et de la durée de celui-ci. Pour garantir la disponibilité des interprètes, l'ASC confirmera les services au moins dix (10) jours avant l'événement.

L'entrepreneur doit fournir des interprètes qualifiés prêts à offrir des services aux dates et heures précisées.

Il est possible que certaines réunions et certains événements doivent être enregistrés.

L'ASC collaborera avec l'entrepreneur pour décider du nombre d'interprètes affectés à une réunion ou à un événement, en fonction de la durée de la réunion ou de l'événement, etc., à condition que l'interprétation simultanée et le sous-titrage en direct soient conformes aux normes de l'ASC (comme indiqué ci-dessous – 9 Langue de travail) et qu'une terminologie cohérente soit utilisée. Il appartiendra à l'entrepreneur de décider quelles personnes ou ressources proposées seront affectées à une réunion ou à un événement.

L'entrepreneur doit travailler en collaboration avec le responsable du projet désigné dans la demande de service, depuis le moment de la mobilisation jusqu'à l'achèvement de la prestation de services.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Pour les réunions virtuelles et hybrides, Microsoft Teams et Zoom sont les plateformes de réunion privilégiées au sein de l'ASC. Toutefois, le responsable de projet désigné évaluera les besoins de chaque événement afin de déterminer quelle plateforme est la mieux adaptée pour soutenir son événement et indiquera cette plateforme à l'aide du formulaire 942 – Commande subséquente à une offre à commandes et de la commande subséquente.

5. TÂCHES

L'entrepreneur doit faire ce qui suit :

- fournir les interprètes;
 - Si l'événement est bilingue, un minimum de deux interprètes (ou un bilingue) sera nécessaire. Si l'événement se déroule dans une seule langue, un interprète sera nécessaire pour interpréter la langue non parlée.
- fournir les sous-titres;
 - Si l'événement l'exige, un minimum de deux sous-titres sera nécessaire.
- fournir un nombre suffisant d'interprètes et de sous-titres pour que le service d'interprétation simultanée puisse se poursuivre, sans interruption, pendant toute la durée de l'événement;
- terminer et mettre à l'essai chaque montage 30 minutes avant le début de l'événement, à moins que d'autres dispositions aient été prises avec le responsable du projet;
- fournir une confirmation/acceptation ou un refus d'une demande de service pour des réunions ou des événements dans un délai de **deux (2) jours** à compter de la réception du formulaire 942. En cas d'acceptation de la demande de service, fournir les noms des ressources affectées avec la réponse de confirmation/acceptation;
- examiner tout matériel (PowerPoint, notes d'allocution, glossaire, etc.) fourni par le responsable du projet avant l'événement afin de faciliter l'interprétation et le sous-titrage;
- donner à l'ASC les droits d'enregistrement ou les droits à l'enregistrement des interprètes, si et quand cela est nécessaire;
- fournir une interprétation simultanée et un sous-titrage codé en temps réel, virtuels ou en personne pour les réunions ou les événements;
- assurer l'interprétation simultanée et le sous-titrage codé du français vers l'anglais et de l'anglais vers le français, ou les deux en fonction de la nature de la réunion ou de l'événement;
- veiller à ce que les interprétations utilisent une terminologie cohérente;
- réaliser un exercice d'essai technique : un jour avant l'événement.

5.1 EXIGENCES TECHNIQUES POUR UN ÉVÉNEMENT VIRTUEL

L'entrepreneur doit fournir ou utiliser les éléments suivants :

- Installations techniques à distance conformes à la norme ISO 20109
 - Qualité audio générale
 - Le système d'interprétation doit reproduire fidèlement au minimum les fréquences audio comprises entre 125 Hz et 15 kHz, à ± 3 dB près.
 - Les microphones et les écouteurs doivent reproduire fidèlement les fréquences audio comprises entre 125 Hz et 15 kHz, à ± 10 dB près.
 - Le système doit être exempt de distorsion perceptible, de bruit et de bourdonnement, et le volume de chaque canal doit être réglé pour atténuer la différence de volume entre les canaux audio (p. ex. son original, français, anglais et troisième langue).
 - Limitation audio
 - Le système doit fournir une protection auditive pour les interprètes, soit de façon intégrée, par traitement numérique du signal, soit au moyen d'un limiteur externe,

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

pour réduire les sons forts, avec un niveau de sortie maximum de 94 dBA en niveau de pression sonore pour toute durée supérieure à 100 ms.

- Signaux traduits (c.-à-d. entièrement en français ou entièrement en anglais) vers des utilisateurs Zoom distincts.

5.2 DESCRIPTION DES TROIS NIVEAUX DE SERVICES D'INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

La durée des types d'événements ci-dessous varie, mais se situe entre 30 minutes et 1,5 heure, plus le temps de montage et de démontage au début et à la fin des événements.

Les interprètes doivent arriver au moins une (1) heure avant le début de l'événement pour se familiariser avec le matériel et l'environnement de travail. Des événements particuliers peuvent nécessiter la participation de plus de deux (2) interprètes en raison de la nature du contenu, du niveau de complexité, de la durée, etc.

OPTION 1 – Événement virtuel

L'entrepreneur doit fournir les interprètes, les techniciens et l'équipement technique nécessaires pour assurer l'interprétation simultanée en direct et à distance et, le cas échéant, les ressources nécessaires pour fournir des services de sous-titrage codé.

L'ASC fournira le lien aux interprètes et sous-titres.

Événement virtuel	
Interprètes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux interprètes (français et anglais) : nombre d'interprètes requis pour un événement d'une durée maximale de trois heures.
Sous-titres (si nécessaire)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 sous-titres (français et anglais)
Technicien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un technicien
Équipement technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux consoles d'interprètes multilingues ▪ Deux cartes son ▪ Trois serveurs informatiques ▪ Un mélangeur audio ▪ Deux cabines d'interprétation

OPTION 2 – Événement en personne (à l'ASC) – Interprètes seulement

L'entrepreneur doit fournir des interprètes et des sous-titres à l'ASC. L'ASC sera responsable des aspects techniques de l'événement.

Événement en personne (à l'ASC) – Interprètes et sous-titres seulement	
Interprètes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux interprètes (français et anglais) : nombre d'interprètes requis pour un événement d'une durée maximale de trois heures.
Sous-titres (si nécessaire)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 sous-titres (français et anglais)

OPTION 3 – Événement en personne (à l'ASC) – Interprètes, sous-titres, technicien et équipement technique

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'entrepreneur doit fournir les interprètes, les sous-titres, le technicien et l'équipement technique nécessaires pour fournir des services de traduction simultanée et de sous-titrage codé à l'ASC.

L'ASC fournira le lien, les haut-parleurs, les microphones et la connexion Internet.

Événement en personne (à l'ASC) – Interprètes/sous-titres, technicien et équipement technique	
Interprètes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux interprètes (français et anglais) : nombre d'interprètes requis pour un événement d'une durée maximale de trois heures.
Sous-titres (si nécessaire)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 sous-titres (français et anglais)
Technicien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un technicien ▪ Montage ▪ Démontage
Équipement technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux consoles d'interprètes multilingues ▪ Deux cartes son ▪ Trois serveurs informatiques ▪ Un mélangeur audio ▪ Un commutateur de réseau ▪ Deux cabines d'interprétation

6. PRODUITS LIVRABLES

Les dates de l'événement et les détails seront envoyés par courriel par le responsable du projet/l'autorité contractante lorsque l'ASC annoncera l'organisation d'un événement.

L'entrepreneur doit avoir terminé le montage convenu et l'avoir mis à l'essai 30 minutes avant le début de l'événement, en plus d'un exercice d'essai technique la veille de l'événement. Les interprètes et les sous-titres doivent :

- interpréter (traduire) ce qui est dit simultanément, en « temps réel », à l'aide de systèmes d'interprétation simultanée conformes fournis par l'ASC ou, dans le cas d'un événement virtuel, par l'entrepreneur.
- Sur demande, l'entrepreneur doit être en mesure de fournir l'enregistrement des interprétations.

7. SOUTIEN À LA CLIENTÈLE

L'ASC fournira à l'entrepreneur les éléments suivants :

- un accès à un membre du personnel qui sera disponible pour coordonner les activités et fournir un soutien technique;
- un accès à de la documentation comme des aide-mémoire, des exposés et des notes de scénario avant chaque événement;

Équipement d'interprétation :

Deux (2) pupitres d'interprétation Bosch Dicentis DCNM-IDESK

<https://commerce.boschsecurity.com/us/en/Interpreter-desk/p/F.01U.314.659/>

Environnement physique :

Un (1) bureau d'interprétation avec deux (2) pupitres d'interprétation installés côte à côte. Les interprètes français et anglais travaillent côte à côte dans le même bureau. Une option avec deux

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

bureaux séparés équipés de pupitres d'interprètes individuels est également disponible si nécessaire.

Considérations techniques :

En raison de considérations techniques lors des retransmissions en direct, chaque pupitre d'interprète est dédié à une langue et ne peut être changé pour une autre langue. Si un interprète a besoin d'une pause au cours d'une période de travail et qu'il est remplacé par un deuxième interprète, l'interprète remplaçant doit utiliser le même pupitre que l'interprète précédent et ne doit pas changer de langue.

Techniciens qualifiés de l'ASC pour réaliser les tâches suivantes :

- surveiller le flux principal (son original) de l'événement et la transmission audio et vidéo pour assurer la meilleure qualité possible;
- intervenir au besoin;
- fournir un soutien à la clientèle à tous les participants avant et pendant les événements, notamment en ce qui concerne un exercice d'essai, dans le cadre duquel l'équipe responsable de la production et de la webdiffusion fait connaître aux participants les pratiques exemplaires et les problèmes techniques audiovisuels connexes lorsqu'il s'agit de travail à distance;
- fournir la documentation à tous les participants à l'appui de l'énoncé précédent;
- fournir un lien Internet (adresse URL à venir) pour recevoir la transmission principale de l'événement (discussion). Aucun autre soutien en matière de TI n'est requis pour cette mesure autre que le soutien habituel.

8. LIEU DE TRAVAIL, ÉTABLISSEMENT DE TRAVAIL ET LIEU DE LIVRAISON

Les services d'interprétation et de sous-titrage codé seront principalement fournis au siège de l'ASC (à Saint-Hubert) ou virtuellement, mais des services peuvent également être requis dans d'autres lieux au Canada.

Des services d'interprétation simultanée pourraient être nécessaires dans les régions suivantes :

- Région 1 : Colombie-Britannique;
- Région 2 : Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba);
- Région 3 : Ontario;
- Région 4 : Québec;
- Région 5 : Maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador).

Les entrepreneurs peuvent soumissionner pour l'une ou l'autre des régions ou pour toutes, selon leur souhait.

9. EXIGENCES PARTICULIÈRES OU CONTRAINTES**Événements en personne**

L'ASC est située au 6767, route de l'Aéroport, à Saint-Hubert, au Québec. La majorité des événements en personne auront lieu à cet endroit ou à proximité, ce qui signifie que l'entrepreneur devra être en mesure de fournir un service avec, parfois, un préavis de dix (10) jours au maximum. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que des ressources suffisantes sont disponibles pour fournir le service à cet endroit ou à proximité.

Événements à distance

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'ASC est consciente des problèmes qui peuvent survenir lors d'événements virtuels (mauvaise connectivité, retard dans l'audio ou la vidéo, etc.). Elle attend de l'entrepreneur qu'il fasse sa part pour assurer la meilleure qualité possible dans la prestation de l'interprétation simultanée.

Bien que l'ASC travaille avec les participants pour aider à fournir la meilleure qualité audio possible, elle ne peut pas garantir la qualité globale des signaux vidéo et audio.

La perte de flux vidéo ou audio peut survenir pour les raisons suivantes :

- problèmes de bande passante des participants à l'événement;
- limites techniques des logiciels disponibles en raison du travail à distance;
- manque de connaissance ou d'aisance des participants concernant la plateforme utilisée.

Bien que l'ASC fournisse le meilleur soutien disponible pour aider à atténuer les problèmes potentiels, elle ne peut pas garantir que les participants suivront les conseils et les directives fournis.

La bande passante des participants virtuels, dont certains se trouvent dans des collectivités rurales et éloignées, est hors du contrôle de l'ASC; par conséquent, l'Agence ne peut garantir un événement sans faille pour les interprètes et les participants. L'ASC n'est pas responsable des systèmes d'interprétation et de sous-titrage codé utilisés par les interprètes et les sous-titres dans une situation à distance.

10. ANNULATION

L'ASC se réserve le droit d'annuler ou de reprogrammer les services d'interprétation simultanée et de sous-titrage codé pour une réunion ou un événement, avec ou sans motif, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur par courriel. Si l'entrepreneur reçoit un avis écrit vingt-quatre (24) heures ou plus avant la date ou l'heure prévue de la réunion ou de l'événement, il n'y aura pas de pénalité ou de frais pour l'annulation ou la reprogrammation.

En cas d'annulation vingt-quatre (24) heures ou moins avant la date ou l'heure prévue de la réunion ou de l'événement, des frais d'annulation pouvant aller jusqu'à 50 % de la commande subséquente seront facturés.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

Pendant la durée de l'offre à commandes, pour les travaux effectués conformément à l'offre à commandes et aux commandes subséquentes émises, l'entrepreneur sera rémunéré selon les taux horaires fermes tout compris ci-dessous.

Les taux comprennent le coût total estimé des frais de déplacement et de subsistance qui peuvent être engagés pour satisfaire aux conditions de l'offre à commandes.

Région 1 – Colombie-Britannique					
Taux horaire ferme tout compris	A Période initiale du contrat (du 1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	B Période de prolongation n° 1 (du 1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026)	C Période de prolongation n° 2 (du 1 ^{er} mars 2026 au 28 février 2027)	D Période de prolongation n° 3 (du 1 ^{er} mars 2027 au 29 février 2028)	E Période de prolongation n° 4 (du 1 ^{er} mars 2028 au 28 février 2029)
Interprétation simultanée en personne	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Interprétation simultanée virtuelle	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Sous-titrage codé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Technicien	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Région 2 – Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba)					
Taux horaire ferme tout compris	A Période initiale du contrat (du 1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	B Période de prolongation n° 1 (du 1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026)	C Période de prolongation n° 2 (du 1 ^{er} mars 2026 au 28 février 2027)	D Période de prolongation n° 3 (du 1 ^{er} mars 2027 au 29 février 2028)	E Période de prolongation n° 4 (du 1 ^{er} mars 2028 au 28 février 2029)
Interprétation simultanée en personne	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Interprétation simultanée virtuelle	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Sous-titrage codé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Technicien	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

Région 3 – Ontario					
Taux horaire ferme tout compris	A Période initiale du contrat (du 1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	B Période de prolongation n° 1 (du 1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026)	C Période de prolongation n° 2 (du 1 ^{er} mars 2026 au 28 février 2027)	D Période de prolongation n° 3 (du 1 ^{er} mars 2027 au 29 février 2028)	E Période de prolongation n° 4 (du 1 ^{er} mars 2028 au 28 février 2029)
Interprétation simultanée en personne	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Interprétation simultanée virtuelle	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Sous-titrage codé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Technicien	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Région 4 – Québec					
Taux horaire ferme tout compris	A Période initiale du contrat (du 1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	B Période de prolongation n° 1 (du 1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026)	C Période de prolongation n° 2 (du 1 ^{er} mars 2026 au 28 février 2027)	D Période de prolongation n° 3 (du 1 ^{er} mars 2027 au 29 février 2028)	E Période de prolongation n° 4 (du 1 ^{er} mars 2028 au 28 février 2029)
Interprétation simultanée en personne	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Interprétation simultanée virtuelle	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Sous-titrage codé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Technicien	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

Région 5 – Maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Edward et Terre-Neuve et Labrador)					
Taux horaire ferme tout compris	A Période initiale du contrat (du 1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025)	B Période de prolongation n° 1 (du 1 ^{er} mars 2025 au 28 février 2026)	C Période de prolongation n° 2 (du 1 ^{er} mars 2026 au 28 février 2027)	D Période de prolongation n° 3 (du 1 ^{er} mars 2027 au 29 février 2028)	E Période de prolongation n° 4 (du 1 ^{er} mars 2028 au 28 février 2029)
Interprétation simultanée en personne	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Interprétation simultanée virtuelle	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Sous-titrage codé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Technicien	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° de réf. du client - Client Réf. No.
9F015-20210554

Limitation des dépenses (À insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes)	\$
Taxes applicable (____%)	\$
Total	\$

Le paiement se fera pour les heures réellement travaillées, sans tenir compte des congés annuels, des jours fériés et des congés de maladie. Aucun paiement d'heures supplémentaires ne sera autorisé dans le cadre de l'offre à commandes. Toutes les heures travaillées seront rémunérées conformément aux informations ci-dessus.

ENREGISTREMENT

Aucun coût supplémentaire ne sera facturé à l'ASC pour les enregistrements de l'interprétation simultanée.

Annulation ou la reprogrammation

Si l'entrepreneur reçoit un avis par écrit de ASC vingt-quatre (24) heures ou plus avant la date ou l'heure prévue de la réunion ou de l'événement, il n'y aura pas de pénalité ou de frais pour l'annulation ou la reprogrammation.

Si l'entrepreneur reçoit un avis écrit de ASC vingt-quatre (24) heures ou moins avant la date ou l'heure prévue de la réunion ou de l'événement, des frais d'annulation pouvant aller jusqu'à 50 % de la commande subséquente seront facturés.

N° de l'invitation - Solicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » FORMULAIRE D'INTÉGRITÉ

Dénomination complète de l'entreprise / Complete Legal Name of Company	
Adresse de l'entreprise / Company's address	
NEA de l'entreprise / Company's PBN number	
Numéro de l'appel d'offre / Request for proposal's number	
Membres du conseil d'administration (Utilisez le format – Prénom, Nom Board of Directors (Use format – First name, Last name	
1. Membre / Director	
2. Membre / Director	
3. Membre / Director	
4. Membre / Director	
5. Membre / Director	
6. Membre / Director	
7. Membre / Director	
8. Membre / Director	
9. Membre / Director	
10. Membre / Director	
Autres Membres / Other members:	
Commentaires / Comments	

N° de l'invitation - Sollicitation No.

9F015-20210554

N° de réf. du client - Client Réf. No.

9F015-20210554

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
9F015-20210554

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » INSTRUCTIONS SERVICE CONNEXION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) met en œuvre l'Initiative de modernisation de l'approvisionnement, qui a pour but de simplifier le processus d'approvisionnement. L'Unité de réception des soumissions lance un projet pilote de présentation électronique des soumissions, qui s'effectuera au moyen du service de la Société Canadienne des postes (SCP)

Qu'est-ce que la Société Canadienne des postes (SCP) ?

Société Canadienne des postes est un service en ligne qui permet aux utilisateurs de partager des fichiers confidentiels volumineux. Voici certaines caractéristiques du service :

- le transfert de fichiers volumineux, ce qui permet aux utilisateurs de joindre plusieurs fichiers de 1 gigaoctet (Go) (n'importe quel type de fichier) dans un seul message;
- le suivi de toutes vos activités électroniques
- les caractéristiques de sécurité et de confidentialité qui permettent le traitement des documents désignés « Protégé B » (conformes aux exigences du gouvernement du Canada).

L'utilisation de la Société Canadienne des postes **n'entraîne aucun coût** pour les participants au projet pilote.

Veillez noter qu'une adresse postale canadienne est requise pour utiliser le service SCP. Si cette exigence pose problème, veuillez communiquer avec nous; c'est avec grand plaisir que nous vous proposerons une solution de rechange afin que vous puissiez tout de même participer.

Avantages pour les entreprises

L'envoi de fichiers de soumission au moyen de SCP permet :

- un processus de présentation des soumissions plus rapide et plus efficace;
- une solution écologique à la présentation de dossiers papier en personne, par courriel ou par télécopieur à l'un des bureaux de l'Unité de réception des soumissions;
- l'enregistrement de la date et de l'heure de téléversement des fichiers dans SCP.

Comment participer

Veillez confirmer votre présence à l'Unité de réception des soumissions de SPAC à l'adresse suivante :

TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Lorsque vous aurez confirmé votre participation, l'Unité de réception des soumissions vous expliquera les prochaines étapes et vous invitera à créer un compte SCP.